

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°10 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de CHF 169'500.- TTC du fonds régional TP affecté pour :

A – L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines

B – L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

Responsable : Pierre Graber

Résumé exécutif

Le présent préavis concerne la participation du fonds régional des transports publics (fonds TP affecté) à la réalisation de mesures d'aménagement pour les transports publics :

A – L'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines pour que les lignes CarPostal 10.835 Gland – Gilly – Rolle et 10.841 GreenBus Rolle Boucle Le Vernay puissent desservir le nouveau complexe scolaire et sportif :

=> CHF 349'000.- TTC dont **CHF 102'000.- TTC à charge du fonds TP affecté**

B – L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des lignes CarPostal 10.835 Gland – Gilly – Rolle et 10.841 GBR urbain sous le passage inférieur des voies CFF :

=> CHF 180'000.- TTC dont **CHF 67'500.- TTC à charge du fonds TP affecté**

Total : CHF 529'000.- TTC dont CHF 169'500.- TTC à charge du fonds TP affecté

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

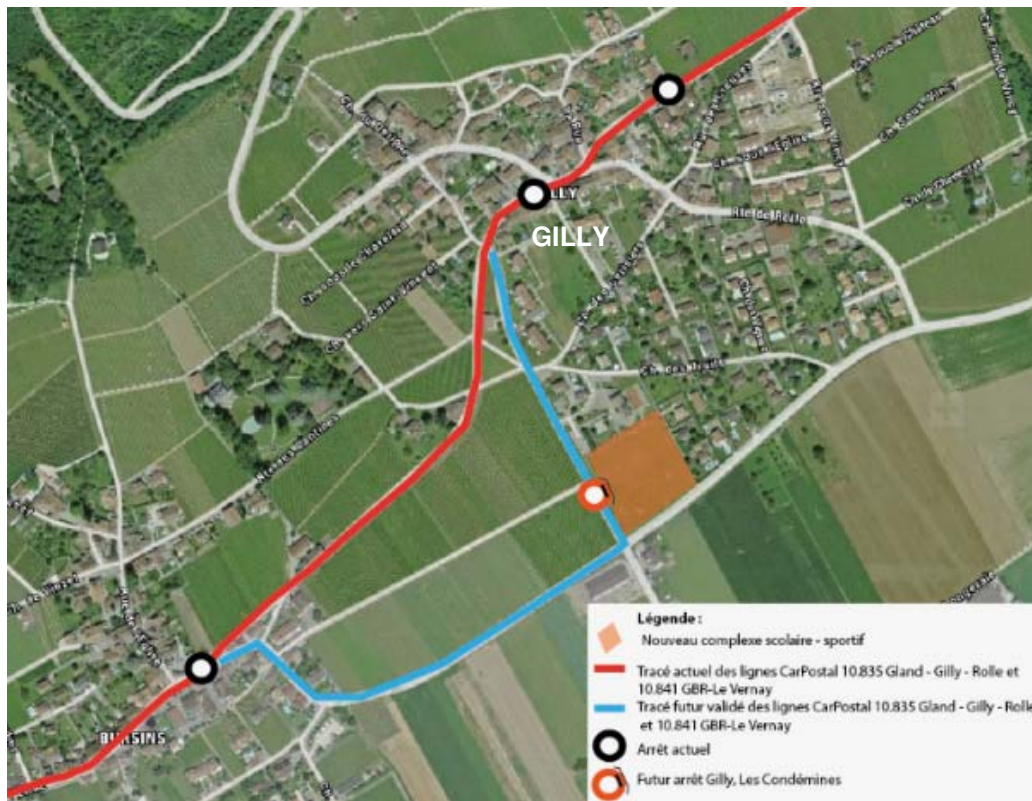
1. Objets

a) Aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines

Dans le cadre du programme régional de réorganisation des transports publics, le transfert des scolaires de la région rolloise dans les bus publics a été un réel succès qui s'est traduit par une forte augmentation de la fréquentation sur les lignes de bus régionales.

Aujourd'hui, un nouveau complexe scolaire et sportif se construit à Gilly au lieu-dit Les Condémines. Il ouvrira ses portes à la rentrée scolaire d'août 2017 et accueillera des élèves scolarisés jusqu'en 8P (11-12 ans).

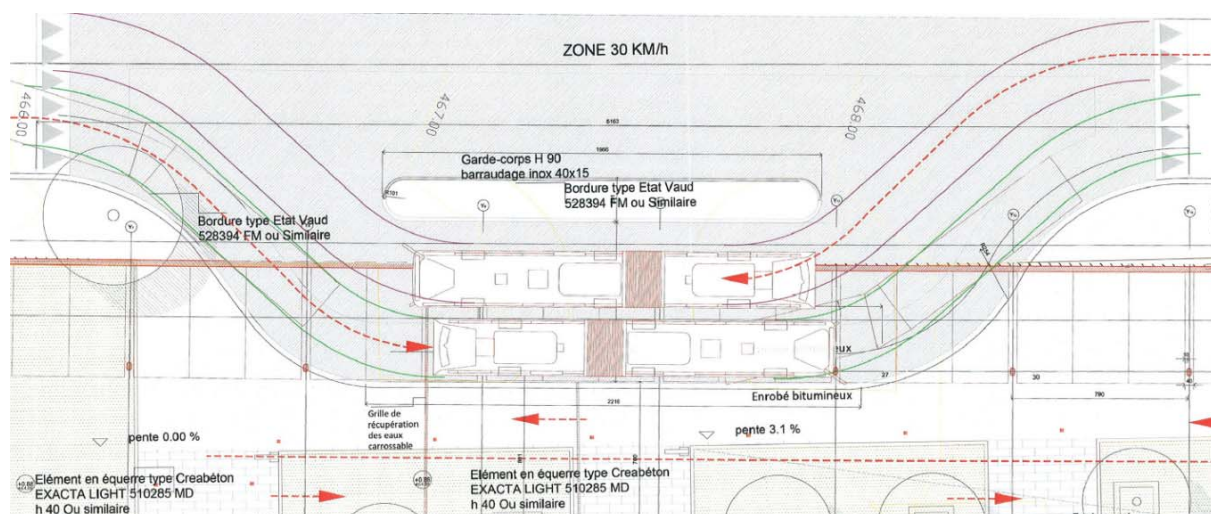
Dans le courant de l'année 2016, des rencontres entre CarPostal, les représentants de l'ENJEU (ex ASPAIRE), Régionyon et le Canton de Vaud ont eu lieu pour, d'une part, la modification du tracé des lignes CarPostal 10.835 et 10.841 GBR-Le Vernay (voir plan ci-après) et, d'autre part, l'adaptation des futurs horaires scolaires par rapport aux horaires des transports publics. La modification du tracé des deux lignes a été validée par le Canton et sera effective une fois les travaux terminés. Les horaires des périodes scolaires et des transports publics sont compatibles. Les enfants de Bursins, Luins, Vinzel pourront utiliser la ligne 10.835, ceux de Tartegnin les lignes 10.835 ou 10.841 GBR-Le Vernay selon les horaires. Seuls les enfants de Dully, Bursinel et du Vernay (Luins) continueront à être transportés par un bus privé.



Le projet global du complexe comprend l'aménagement d'une place de stationnement pour les bus en dehors de la circulation en forme de double baignoire et séparée de la chaussée par un îlot. Deux quais d'une hauteur de 16 cm (bordure type Etat de Vaud) et d'une longueur d'environ 20 mètres, adaptés aux bus articulés, seront aménagés en face à face. La sécurité des enfants sera assurée par la pose d'un garde-corps et des surfaces d'attente confortables.

Le projet d'arrêt de bus a passé l'examen préalable des services du Canton en même temps que le projet de construction du complexe scolaire. Il n'y a pas eu de remarques faites sur le projet.

Le plan ci-dessous illustre ces caractéristiques :



b) L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

A Rolle, les carrefours à feux prioritaires cr. 62a et cr.62b Route de la Vallée / Place de la gare / Rue de la gare faisaient partie des objets du préavis 35-2014 et le carrefour cr. 65 entre la Route Suisse et la Route de Gilly faisait partie du préavis 47-2015. La mise en service de ces carrefours a eu lieu respectivement en début d'année 2015 et en mars 2016.

Le carrefour à feux prioritaires cr 63 à la Route des Quatre-Communes est le dernier carrefour à feux prévu à Rolle à court terme. Il s'inscrit plus globalement dans le projet communal de requalification de la Route des Quatre-Commune qui prévoit une meilleure intégration des flux de mobilités douces et l'amélioration du passage inférieur des voies CFF. Le passage des bus des lignes CarPostal 10.835 et 10.841 GBR urbain dans le tunnel sera priorisé par la fermeture du sens inverse. Le plan d'équipement se trouve ci-dessous :



Plus globalement, le système de détection aux carrefours à feux dans la région yonnaise qui est opérationnel depuis décembre 2014 répond aux attentes (préavis du conseil intercommunal n°16-2012, n°35-2014, n°47-2015). Il reste encore quelques carrefours à feux à réaliser.

2. Organisation et calendrier

Les dispositions légales nécessitent que la commune concernée assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur son territoire. A ce titre, chaque commune a demandé la totalité des crédits nécessaires à la réalisation des aménagements qui la concerne. Le participation du Conseil régional ne sera débloqué qu'une fois le préavis communal validé. Le montant de la subvention du Conseil régional a été annoncé dans chaque préavis communal sous réserve de la validation du Conseil intercommunal. La subvention du fonds fera l'objet d'une convention entre chaque commune et Régionyon.

a) Aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines

La commune de Gilly assure la maîtrise d'ouvrage et pilote la mise en œuvre de la mesure. Le Conseil régional apporte un soutien. Le calendrier est le suivant :

Vote du préavis communal	9 novembre 2015
Vote du Conseil intercommunal	30 mars 2017
Début des travaux	En cours

b) L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

La Commune de Rolle assure la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre des mesures. Le Conseil régional apporte un soutien. Le calendrier est le suivant :

Vote du préavis communal	Printemps 2017
Vote du Conseil intercommunal	30 mars 2017
Début des travaux (sous réserve de la validation des crédits et du traitement d'éventuelles oppositions)	Printemps 2017

3. Financement

Le principe de contribution du fonds TP affecté pour la réalisation des deux objets est détaillé ci-dessous pour chacune des mesures.

Egalement, selon la pratique du fonds TP pour la réalisation de mesures d'aménagement, un montant, correspondant à 1% des coûts de réalisation, est ajouté pour les frais de communication (panneau de chantier, tous-ménages, brochures d'information, événements, kit mobilité, etc.) liés à la valorisation du programme de réorganisation des transports publics auprès des communes et du grand public.

a) Aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines

Sur la base du budget établi par le bureau Steiner SA en date du 27 septembre 2016, il a été fait la part des choses entre les éléments d'intérêt régional (75% fonds TP / 25% commune), correspondant à l'aménagement des quais bus et d'intérêt local du projet (100% commune), comme le garde-corps. Le tableau ci-dessous récapitule ces éléments. La commune de Gilly a d'ores et déjà validé par préavis l'entier du coût du projet, une subvention de l'ENJEU de CHF 200'000.- TTC a également été sollicitée. Le principe de répartition des coûts à charge de l'ENJEU et de la commune de Gilly a été conventionné.

	Montant TTC [CHF]	Part locale		Part régionale		
		Commune dont ASPAIRE*	Régionyon		Commune dont ASPAIRE*	
			[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]
Bordure	17'280	-	12'960	75%	4'320	25%
Place d'attente	200'000	200'000	-	0%	-	0%
Garde corps inox	12'960	12'960	-	0%	-	0%
Pateforme et couche de finition enrobé	81'972	-	61'479	75%	20'493	25%
Fondations	17'161	-	12'871	75%	4'290	25%
Honoraires entreprise générale	18'112	-	13'584	75%	4'528	25%
Total travaux TTC	347'485	-	100'894	29%	33'631	10%
Frais de communication (env. 1%)	1'515	-	1'106	73%	409	27%
Grand total arrondi	349'000	212'960	102'000	29%	34'040	10%

* Le principe de répartition des coûts à charge entre l'ENJEU (ex ASPAIRE) et la Commune de Gilly a été conventionné

Sur la base du budget, la part maximale à charge du Conseil régional s'élève donc à **CHF 102'000 TTC** dont 1'106.- TTC pour les frais de communication, soit 68% du total.

b) L'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus

Sur la base du devis estimatif du bureau d'ingénieurs civils Sabert en date du 22 décembre 2016, de l'offre Siemens du 1^{er} novembre 2016 ainsi que les offres de base (17.07.2012) et complémentaire (05.01.2016) du bureau d'ingénieurs transport Transitec, il a été fait la part des choses entre les éléments d'intérêt régional et ceux d'intérêt local. En effet, deux lignes de bus traversent le carrefour, une dite régionale (10.835 - 75% fonds TP / 25% commune) et l'autre dite urbaine (10.841 GBR urbain – 100% commune). La part à charge du Conseil régional s'élève donc à 37.5% alors que celle à charge de la commune de Rolle à 62.5%. Le tableau ci-après détaille la répartition des montants.

	Montants		Part locale		Part régionale		
	TTC	Commune	Régionyon		Commune		
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]	
Travaux de génie civil	51'192	19'197	19'197	75%	12'798	25%	
Marquage et signalisation	2'376	891	891	75%	594	25%	
Système de feux et de détection	77'760	29'160	29'160	75%	19'440	25%	
Honoraires ingénieur transport	16'060	6'023	6'023	75%	4'015	25%	
Honoraires ingénieur civil et géomètre	17'094	6'410	6'410	75%	4'274	25%	
Divers et imprévus (env. 10%)	13'578	5'092	5'092	75%	3'394	25%	
Total travaux TTC	178'060	66'772.5	66'772.50	75%	44'515	25%	
Frais de communication (env. 1%)	1'940	727.5	727.50	75%	485	25%	
Grand Total	180'000	67'500	67'500	75%	45'000	25%	

Sur la base du devis estimatif, le montant à charge du Conseil régional est de **CHF 67'500.- TTC** dont CHF 727.50 TTC pour les frais de communication, soit 37.5% du coût total de l'aménagement.

4. État de l'engagement financier du programme de réorganisation des transports publics

Rappel: détermination des 51 communes partenaires pour le fonds TP affecté:

13'911'560.00

	Coût total (CHF)	Participation des tiers (VD,...)**	Communes territoriales	Engagement TP Régionyon
Préavis 67-2011	317'700	85'800	141'900	90'000
Préavis 68-2011	282'000	0	187'000	95'000
Préavis 7-2011	810'000	0	285'000	525'000
Préavis 16-2012	13'355'233	6'536'619	3'048'614	3'770'000
Préavis 21-2012*	4'177'000	3'052'000	0	1'125'000
Préavis 22-2012	436'555	0	383'920	52'635
Décisions du CODIR hors préavis 2012	23'010	0	0	23'010
Préavis 30-2013	660'000	0	0	660'000
Préavis 35-2014	9'072'520	0	6'913'020	2'159'500
Préavis 37-2014*	441'200	88'200	0	353'000
Décisions du CODIR hors préavis 2014	93'150	21'350	27'600	44'200
Préavis 47-2015	4'224'922	2'952'806	777'616	494'500
Préavis 52-2015* y.c. amendement	1'311'800	106'000	214'000	991'800
Préavis 60-2015	1'287'225	500'000	472'025	315'200
Décisions du CODIR hors préavis 2015	83'523	15'000	41'000	27'523
Préavis 66-2016*	781'660	162'244	553'416	66'000
Préavis 67-2016	120'300	0	30'300	90'000
Préavis 08-2016	235'000	0	163'000	72'000
Décisions du CODIR hors préavis 2016	4'200	0	2'800	1'400
<i>Préavis 10-2017</i>	<i>529'000</i>	<i>0</i>	<i>359'500</i>	<i>169'500</i>
<i>Préavis 13-2017</i>	<i>480'000</i>	<i>230'000</i>	<i>60'000</i>	<i>190'000</i>
Cumul engagements	38'725'998	13'750'019	13'660'711	11'315'268
%	100%	36%	35%	29%

Nous constatons qu'à ce stade d'avancement, le fonds régional a été sollicité pour environ 81.3% de son enveloppe totale (y.c. le présent préavis).

Les engagements du fonds TP se répartissent de la manière suivante :

- Etudes : CHF 975'538.- TTC (dont 90'000.- pour les mesures d'accompagnement) soit 8.6% ;
- Réalisation d'aménagement : CHF 6'953'930.- TTC soit 61.4% ;
- Expérimentations de courses supplémentaires : CHF 3'195'800.- TTC soit 28.1%.
- Communication : CHF 190'000.- TTC soit 1.7%

Cet état des lieux des engagements du fonds TP affecté ne représente pas l'état des dépenses réelles, qui s'élèvent à CHF 7.3 millions soit environ 52% du fonds TP, au 31 décembre 2016, pour lesquelles des informations sont fournies dans les comptes du Conseil régional.

5. Conclusion

La réalisation des mesures d'aménagement du programme TP se poursuit et traduit une nouvelle fois l'aspect partenarial de la démarche, la volonté de tous de prioriser les TP et de promouvoir l'offre.

L'aménagement du nouvel arrêt Gilly, Condémines issu des discussions entre la commune, l'ENJEU puis CarPostal, le Canton et le Conseil régional renforcent la volonté d'encourager l'utilisation des TP pour les scolaires ainsi que la sécurisation des arrêts de bus régionaux.

L'adaptation du carrefour à feux Route des Quatre-Communes à Rolle s'inscrit dans la poursuite de la démarche régionale de priorisation des TP qui permet à plus de 76% des bus de passer sans

attente aux carrefours à feux. La fiabilisation des temps de parcours est assurée et permet d'offrir des correspondances de qualité avec les trains CFF.

Comme déjà évoqué, l'achèvement des mesures d'aménagements identifiées dans le programme TP va s'étendre au-delà de la période initialement planifiée. Dimensionné à cet effet en 2012, l'ensemble du fonds TP sera nécessaire pour les réaliser. Sur les CHF 2.9 millions restants, une partie servira également à cofinancer des expérimentations de courses supplémentaires jusqu'en 2021.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°10-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 169'500.- TTC décomposé comme suit :

a) CHF 102'000.- TTC sur le fonds TP affecté pour la participation à l'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines ;

b) CHF 67'500.- TTC sur le fonds TP affecté pour la participation à l'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des lignes bus.

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide a) CHF 102'000.- TTC sur le fonds TP affecté pour la participation à l'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines ;

b) CHF 67'500.- TTC sur le fonds TP affecté pour la participation à l'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus.

d'imputer le montant total de CHF 169'500.- TTC sur le compte du fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 9 février 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

ANNEXE A – PRÉAVIS N°10-2017

GÉNÉALOGIE DES PRÉAVIS DU FONDS TRANSPORTS PUBLICS

